

## Compte-rendu du conseil municipal du jeudi 17 septembre 2009

**2 absents** : Gilles MICHAUD et Claude FATIEN ayant donné procuration à Mrs MEDARD et VIGNERON.

### I - AEP Chemin des Amandiers

Une demande d'avenant pour des problèmes de raccordement chez des particuliers (1 300 euros). Les travaux ayant été effectués, le coût total s'élève à 7 788,30 euros. Le conseil a voté pour à l'unanimité.

### II - Travaux au porche de la rue du Couvent

Les travaux étaient estimés à 7 000 euros mais le mur étant classé, le cahier des charges est plus exigeant et le coût total devrait s'élever à 13 000 euros (en englobant maintenant les travaux sur le petit bâtiment en ruine dans le coin à droite quand on a passé le porche). Une demande de subvention doit être faite au Conseil Général (si elle est acceptée, les travaux peuvent être subventionnés à 60 %). Comme le mur est classé, un permis de construire est nécessaire.

**Le conseil a voté pour à l'unanimité.**

### III - Acquisition / vente Chemin des Batignolles

Un particulier souhaiterait acheter à la commune une parcelle d'environ 20 m<sup>2</sup> attenante à son terrain. Le prix sera estimé par les domaines.

**Le conseil a voté à pour l'unanimité.**

### IV - PVR pour l'ensemble de la commune

La Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) permet aux communes de percevoir de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par une voie et des réseaux publics, une contribution correspondant à tout ou partie du financement du coût de ces équipements publics. Cette participation, applicable à tous les nouveaux acquéreurs de terrains est calculée au prorata de la surface des terrains desservis, sur une bande de 80 mètres de large, centrée sur la voie (exemple de prix : 4,59 € / m<sup>2</sup> pour la rue des Buges. Le conseil municipalest amené à délibérer sur la reconduction ou non du bureau d'études BGM qui effectue une étude sur l'ensemble du territoire de la commune pour estimer le coût des équipements à venir (assainissement, pluvial, électricité, eau potable) nécessaire à la viabilisation.

**Le conseil a voté pour à l'unanimité.**

### V - Terrain du boulodrome

Le choix a été fait de faire clôturer le terrain : 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : les prix sont en euros TTC

Noms des entreprises	Coût pour 1,20 m	Coût pour 1,42 m
LAJONCHERE	8 450 €	8 930 €
ESPACE CLOTURE	8 662 €	8 887 €
TREVE CLOTURE	8 339 €	8 582 €
GIRAUDON	5 566 €	5 702 €

Les 4 entreprises ont déjà travaillé pour la commune sur différents chantiers ; le mur de pierres côté Est sera conservé et restauré : Le conseil a voté à l'unanimité pour Giraudon 1,20 m.

Le terrassement a déjà été fait pour 1 500 euros.

## **VI - EPF-SMAF : Convention de mise à disposition d'un bien**

L'EPF – SMAF (Etablissement Public Foncier – Syndicat Mixte d'Action Foncière du Puy de Dôme) est un établissement public local compétent pour réaliser pour leur compte ou pour le compte de leurs membres, toute acquisition foncière ou immobilière. Il a acquis la maison paroissiale (n° cadastre AI 98) pour le compte de la commune de Marsat.

**Une convention de mise à disposition de ce bien est proposée au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité.**

## **VII - EPF-SMAF : Nouvelles adhésion**

Toute nouvelle adhésion (de communes ou de syndicats mixtes) à l'EPF-SMAF est soumise à l'approbation de ses adhérents. Deux nouvelles adhésions (Commune de Lachaux et syndicat mixte de Combronde) sont présentées au conseil municipal, qui les **accepte à l'unanimité**.

## **VIII - Participation des communes extérieures à la scolarité**

Rappel du coût d'un élève pour 2008-2009 :

Maternelle : 1 269,12 euros

Primaire : 407,67 euros

28 élèves viennent de la commune de Malauzat dont 9 en maternelle pour un coût total de 18760,14 euros ; 1 élève vient de Riom en primaire et 2 de Mozac = 1676 euros ;

**Le conseil a voté à l'unanimité pour ces tarifs.**

De plus, comme Malauzat est un cas particulier, cette commune accepte de participer aux frais de cantine, pour un montant de 6803,17 €.

Pour les élèves de Marsat qui sont dans une école extérieure : le Maire rappelle qu'il donne un avis défavorable pour les demandes de scolarisation à l'extérieur donc la commune ne paye pas. La principale raison invoquée par M. le Maire est que l'effectif de l'école de Marsat est à la limite du seuil de fermeture d'une classe.

Il nous fait part d'un courrier de Pascal FAUCHEUX, président de Riom-Communauté, qui souhaiterait faire abolir ces transferts « payants » pour les résidents de RIOM Co : le problème se pose quand même à Marsat vu la taille du contingent des enfants de Malauzat par rapport à l'ensemble des élèves de l'école (entre 1/3 et 1/4 ). Le problème sera de nouveau discuté dans Riom Communauté.

## **IX - Etudes surveillées**

Bilan 2008-2009 : 1,50 euros la séance (1h d'aide aux devoirs et ¼ d'heure non surveillé)

Présence des élèves : 21 / 20 / 18 pour les 3 trimestres.

Déficit de 373,35 euros pour l'année écoulée.

Pour cette année, un seul enseignant se propose pour surveiller les études : il en faut 2 mais Catherine Boivin serait intéressée pour assurer une étude. Le Conseil municipal propose de faire un trimestre à l'essai au même prix, soit 1,50 € la séance pour 1h d'aide aux devoirs et 1/4d'heure non surveillé.

**Le conseil a voté pour à l'unanimité.**

## **X - Activités périscolaires : bilan de l'année écoulée**

Cirque : 30 séances pour 8 inscrits

Fée Malou : 29 séances pour 10 inscrits

Musique : 31 séances pour 13 inscrits ; pour cette année, Arnaud Solignac est remplacé par Bénédicte Marty pour l'activité musicale.

2 questions se posent au conseil municipal : reprend-on des intervenants ? à quel prix ?

Ils ont demandé une augmentation à 35 ou 36 euros.

1<sup>ère</sup> Q : Le conseil a voté à l'unanimité pour.

2<sup>ème</sup> Q : 3 pour 35 et 5 pour 36 : OK pour 36 euros

## **XI - Convention APA à renouveler**

L'Association Protectrice des Animaux (APA) souhaiterait faire passer le coût de ses services de 20 centimes à 50 centimes par habitant dans un terme plus ou moins proche ;

Il est proposé une augmentation progressive de 5 centimes / an pour les 3 années à venir.

Le conseil a voté à l'unanimité pour signer une convention avec l'APA pour les 3 ans à venir.

## **XII - Budget communal : Décision modificative n° 2**

La trésorerie demande au conseil de pouvoir imputer des dépenses prévues (balayage et éclairage) sur d'autres lignes de crédit que celles utilisées actuellement.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

## **XIII - GROUPAMA : Renégociation des contrats**

Le contrat d'assurance pour les bâtiments communaux et le véhicule a été renégocié, permettant d'obtenir ainsi plus de garanties, et pour moins cher : il y a donc remboursement de 1 109,62 euros pour les bâtiments et 44,90 euros pour le véhicule.

**Le conseil municipal accepte ce remboursement à l'unanimité.**

## **XIV - GROUPAMA : Remboursement**

Suite à un vol à la buvette du stade de foot, la commune reçoit un chèque de remboursement de 669,76 euros, **accepté à l'unanimité.**

## **XV - France TELECOM : Redevance annuelle**

France TELECOM verse à la commune 350,39 € pour l'empiètement sur les terrains communaux pour passer ses fils (2,1 km en aérien et 3,4 km en souterrain).

**La redevance est acceptée à l'unanimité.**

## **XVI - Questions diverses**

M. le Maire fait état d'une lettre du Conseil Général annonçant une aide pour enlèvement des épaves en 2010, ainsi qu'une aide pour nettoyage de printemps des communes.

M. le Maire fait également état d'une demande d'aide de Nelly pour le Proxi en raison de son faible chiffre d'affaires, pouvant résulter des travaux. M. le Maire dit que ceci est du domaine de l'économie de Riom Communauté, la commune de Marsat ne peut rien faire.

Une demande aurait également été faite au Conseil Général qui ne peut rien faire non plus.

M. A. Guilhen précise que l'avancement des travaux de la route de Volvic est normal, tout se déroule bien, cependant France Télécom ne devrait pas intervenir avant début 2010, ce qui remettrait en question la fin des travaux initialement prévue fin 2009.

Prochain conseil municipal : 20 octobre.

Prochain conseil communautaire : 24 septembre au Cheix-sur-Morge.